

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007**

À une assemblée régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 3 décembre 2007, à 19h30, à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Guy Corriveau, Sylvain Gagnon, Jean-Claude Charpentier et sous la présidence de Madame la Mairesse, Francine Bergeron.

La secrétaire-trésorière est absente.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉE**

#### **ORDRE DU JOUR MODIFIÉE**

- 326-12-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté avec une modification (nomination de Mme Carole Rocheleau à titre de secrétaire- d'assemblée) après lecture faite.

#### **NOMINATION DE MME CAROLE ROCHELEAU À TITRE DE SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE**

- 327-12-2007 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que Mme Carole Rocheleau soit nommée à titre de secrétaire de la présente assemblée puisque Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, est absente.

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **PROCÈS-VERBAL**

- 328-12-2007 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'Unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2007 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007**

### **ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS**

#### **ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS**

- 329-12-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers , appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois de janvier à novembre 2007.

### **ADMINISTRATION**

#### **SERVITUDE DE PASSAGE**

- 330-12-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville puisse obtenir de la part de M. Kenneth Charbonneau une servitude de passage notariée sur le Chemin des Cascades et le Chemin des Chutes. Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, Secrétaire-trésorière et directrice générale, sont autorisées à signer tous les documents notariés chez Coutu Comtois Notaires. Les frais seront payés par la Municipalité de Mandeville.

#### **CONTRAT SUPPLÉMENTAIRE À MME COLOMBE BEAUSOLEIL**

- 331-12-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial , appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville demande à Mme Colombe Beausoleil de laver le plancher de la bibliothèque municipale à la demande au montant forfaitaire de 25.00\$ à chaque fois.

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007

### DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS : DÉPLACEMENT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES AU QUÉBEC

332-12-2007 Considérant que depuis plusieurs années, une baisse de la participation aux élections municipales a été constatée;

Considérant qu'en novembre 2005, l'ensemble des municipalités québécoises était en élection simultanément, et ce, avec le but d'augmenter l'intérêt des citoyens pour l'élection municipale et favoriser leur participation;

Considérant que la tenue d'élections municipales en novembre cause de nombreux inconvénients;

Considérant que l'arrivée en fonction d'un nouvel élu demande une période nécessaire d'acclimatation et que les mois de juin, juillet et août représentent une période favorable pour se familiariser avec l'appareil municipal, période où l'activité de l'administration est davantage en maîtrise de ses dossiers et obligations pour l'automne;

Considérant que les municipalités ont l'obligation d'adopter leur budget au plus tard le 15 décembre et au moins quatre (4) semaines après la publication du rapport du maire sur l'état de la situation financière;

Considérant que ces exigences font en sorte que les nouveaux élus municipaux sont précipités à déposer et à adopter des documents qui sont le fruit de la réflexion et des orientations de d'autres personnes;

Considérant que le gouvernement fédéral tiendra des élections à date fixe en octobre et que pour l'année 2009, l'élection fédérale se tiendra pendant la période électorale municipale ce qui risque de diminuer l'intérêt des électeurs;

Considérant que la préparation d'une élection demande de nombreux travailleurs électoraux et qu'une élection en mai permettrait aux étudiants de niveau collégial et universitaire de travailler aux élections municipales alors qu'en novembre, plusieurs sont à l'extérieur pour leurs études;

Considérant qu'une élection en mai, favoriserait une plus grande participation du côté des étudiants du niveau collégial et universitaire qui sont à l'extérieur en novembre. Ce même argument tient pour les

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007

voyageurs hivernaux (snowbirds) et les chasseurs qui sont moins disponibles en novembre qu'en mai;

Considérant qu'une période électorale est le moment où les différents candidats vont visiter leurs électeurs et qu'une élection en mai est beaucoup plus propice aux visites en soirée (pote-à-porte);

En conséquence

Il est proposé par M. Sylvain Gagnon

Appuyé par M. Jacques Martial

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal de Mandeville demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions de modifier la date pour la tenue des élections municipales pour que celles-ci se tiennent le dernier dimanche du mois de mai. Pour l'élection prévue pour le 1<sup>er</sup> novembre 2009, qu'elle soit reportée au 30 mai 2010.

### MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ – COUR MUNICIPALE

333-12-2007 Attendu que la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la MRC de D'Autray pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007;

Attendu que le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008 et ce, aux mêmes conditions;

Attendu que la municipalité considère avantageuse ladite offre de service;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Denis Prescott

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la MRC de D'Autray selon les termes de l'offre de service du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008, laquelle comprend les éléments suivants;

-toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC,

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007

incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;

-la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;

-toutes les vacances devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;

-les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;

-toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC;

-le tout pour un montant global et forfaitaire de 600.00\$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

### RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ

334-12-2007 Attendu que la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

Attendu que dans cette perspectives, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 19 novembre 2007;

Attendu que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007

-Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et de l'inspecteur en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;

-Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;

-La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;

-Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;

-Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

Attendu qu'il appert que cette proposition est avantageuses pour la municipalité;

Attendu que le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

Pour ces motifs,

Il est proposé par M. Guy Corriveau

Appuyé par M. André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers

1-Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

2-Que la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007

mensuel, telle que décrite dans l'offre du 19 novembre 2007 et ce, pour toute l'année 2008.

### APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

- 335-12-2007 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent l'état préparé par la secrétaire-trésorière et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ou scolaires envers la corporation le tout conformité avec l'article 1022 du code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1).

### EMBAUCHE DE MME MONIQUE ST-JEAN

- 336-12-2007 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville embauche sur appel Mme Monique St-Jean, à titre de salariée, pour effectuer l'entretien du terrain de l'hôtel de ville au tarif horaire de 10.00\$/heure selon les besoins.

### CADEAUX DE NOËL

- 337-12-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville achète des cadeaux à tous les employés(es) permanents ou non de la municipalité pour Noël. Le montant de chaque cadeau est d'une valeur approximative de 20.00\$.

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007

### RENOUVELLEMENT À QUÉBEC MUNICIPAL

- 338-12-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'adhésion annuelle 2008 à Québec Municipal pour le service internet au montant de 275.00\$ plus les taxes.

### RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

- 339-12-2007 Lettre de Desjardins Sécurité financière concernant les conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective no. 23195. Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville renouvelle son contrat d'assurance collective no.23195 avec la compagnie Desjardins Sécurité financière pour l'année 2008.

### RENOUVELLEMENT DES CONTRATS AVEC LA CIE PG GOVERN

- 340-12-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville renouvelle son contrat d'entretien et soutiens d'applications incluant les deux, avec la compagnie PG Govern pour l'année 2008 au montant de 5 965.28\$ et 2 034.01\$ avec les taxes. Le paiement se fera en 2008.

### MISE EN DEMEURE JEAN-CLAUDE SAVOIE –C- MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE

Nous présentons les intérêts de M. Jean-Claude Savoie qui nous a mandatés de vous signifier la présente mise en demeure dans le but de faire respecter son droit de passage lui permettant d'avoir accès à ses résidus de terrains situés à proximité du Lac Creux et du Lac à L'Ile.

En effet, suite à l'expropriation effectuée par la Municipalité de Mandeville le ou vers le 11 février 1997, notre client est demeuré propriétaire de parcelles de terrains situées sur le lot 3, rang nord-est, dans le canton Peterborough, cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Didace, soit des résidus de terrains situés en bordure du Lac Creux et du Lac à L'Ile en la Municipalité de Mandeville.

Suite à cette expropriation, notre client s'est vu consentir par la Municipalité de Mandeville une servitude réelle et perpétuelle de passage dans le chemin actuellement existant, soit le Chemin Vaillancourt, afin de lui permettre d'accéder aux résidus de terrains lui appartenant. Or, il s'avère que ledit Chemin Vaillancourt est actuellement bloqué par des blocs de béton, ce qui empêche notre client d'avoir accès à ses résidus de terrains.



## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007**

Malgré les nombreuses demandes de notre client auprès de la Municipalité de Mandeville, cette dernière refuse ou néglige toujours de libérer le chemin Vaillancourt ou d'offrir à notre client un accès équivalent.

Par conséquent, la Municipalité de Mandeville est formellement mise en demeure de libérer l'accès aux résidus de terrains de notre client situé sur le chemin Vaillancourt ou subsidiairement, offrir à notre client un accès équivalent. À défaut par la Municipalité de Mandeville de se conformer à la présente dans les dix (10) jours de sa signification, sachez que notre client intentera contre elle toutes les procédures judiciaires pertinentes, incluant la réclamation de dommages-intérêts, sans autre avis ni délai, aux entiers frais et dépens de la Municipalité.

### **AVIS DE MOTION**

M. André Desrochers, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires de façon à assurer une saine administration de ces finances.

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007**

### **FÊTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS LE 6 JANVIER 2008**

341-12-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville organise une fête annuelle pour les nouveaux arrivants et la population le 6 janvier 2008 à compter de 11h00 à la Salle municipale. Le repas sera défrayé par la Municipalité.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

J'ai le plaisir de vous transmettre le cahier de mise en candidature du Mérite québécois de la sécurité civile, édition 2008. J'accorde à cet événement une grande importance, puisque c'est l'occasion de faire connaître à la population plusieurs réalisations marquantes pour la sécurité de la collectivité. Les propositions de candidatures relatives à une action de sécurité civile survenue entre le 1<sup>er</sup> décembre 2006 et le 1<sup>er</sup> décembre 2007 doivent être acheminées au secrétariat du Mérite québécois de la sécurité civile au plus tard le 14 décembre 2007.

### **DEMANDE OFFICIELLE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

342-12-2007 Attendu que le développement immobilier est en pleine croissance à Mandeville;

Attendu que les gens viennent de plus en plus s'installer en permanence à Mandeville;

Attendu que les besoins en protection policière augmentent en proportion avec la population;

En conséquence

Il est proposé par M. Jacques Martial

Appuyé par M. Sylvain Gagnon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers

De demander à la Sûreté du Québec – MRC de D'Autray d'augmenter la présence policière sur le territoire de Mandeville afin de répondre aux besoins de la population.

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007**

### **AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT POUR CHIENS**

M. Denis Prescott, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement pour les chiens.

### **VOIRIE ET TRANSPORT**

#### **MINISTÈRE DES TRANSPORTS – SUBVENTION**

343-12-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 69 871.86\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

#### **DEMANDE DE MME LAURETTA LÉVESQUE**

Je m'adresse à vous membres du Conseil pour vous faire part d'une difficulté que je dois rencontrer très souvent depuis que j'habite votre beau coin de pays. Il s'agit de la « Côte à Ménick » qui est entretenue par la municipalité du côté sud et du côté nord mais qui ne débouche pas par le centre. J'ai oui-dire que cette parcelle de route avait déjà été entretenu par la municipalité il y a quelques années.

J'ai une auberge (côté sud) et je perd des clients à cause qu'ils ne trouvent pas mon entreprise car ils se rendent du côté nord de la côte à Ménick et arrivent devant une route non entretenue et retournent chez-eux après plusieurs détours pour me trouver.

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007

Je demande donc tel que je l'ai déjà mentionné à Mme la Mairesse que le conseil se penche sur ce problème. Je suis prête à collaborer avec vous pour trouver une solution. J'ai également promis trois (3) terrains en montant la Côte où de belles maisons seront construites, de sorte que la Côte à Ménick deviendra un bel endroit pour vivre en harmonie avec la nature environnante. Le dossier est à l'étude.

### TRAVAUX DE VOIRIE AU LAC STE-ROSE

344-12-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville fasse effectuer des travaux de voirie sur le Chemin du Lac Ste-Rose Nord près du numéro civique 2120 pour un maximum de 3000.00\$ par Ti-Bonhomme Excavation inc..

### TRAVAUX DE VOIRIE AU CHEMIN DE LA BRANCHE À GAUCHE

345-12-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville fasse effectuer des travaux de voirie sur le Chemin de la Branche à Gauche pour un maximum de 2000.00\$ par Ti-Bonhomme Excavation inc.

### ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE DE LA GRANDE VALLÉE – MASTIGOUCHE SUD

Au nom de notre association, permettez-moi de vous remercier d'avoir bien voulu me rencontrer afin de discuter de plusieurs sujets concernant le domaine privé ci-haut mentionné.

Lors de cette rencontre, vous nous avez confirmé avoir reçu l'autorisation du Ministère du Transport pour refaire le pont P-01103 qui sera érigé au-dessus de la rivière Mastigouche et que les véhicules seront détournés sur les chemins de la Montagne et du Ruisseau et que la Municipalité verra à l'entretien (gratter et graveler ces chemins) durant la durée des travaux afin que ceux-ci soient sécuritaires compte-tenu de l'augmentation importante du trafic qui s'en suivra.

Tel que mentionné, certains endroits sont étroits sur ces chemins et le passage en sens opposé de deux véhicules, surtout camion/camion, peut être problématique. L'Association ne saurait être tenu responsable d'accidents qui pourraient survenir sur ces chemins privés.

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007

De plus, un ponceau existant sur Chemin du Parc, angle Chemin du Ruisseau, a été écrasé par les camions lourds en provenance du Chemin du Parc et les fossés permettant l'écoulement vers le ruisseau sont bouchés par les nombreux grattages du Chemin du Parc.

L'Association s'efforce depuis sa création de rendre les chemins du domaine conformes aux règlements 283-99 et 283-2005. Celle-ci demande donc à la Municipalité de refaire ces infrastructures afin que nous puissions, par la suite, rencontrer les propriétaires voisins de cette intersection et procéder au creusage des fossés le long du Chemin du Ruisseau.

### AVIS DE MOTION

M. Guy Corriveau, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour but d'abroger le règlement 274-2007 afin d'adopter un règlement conforme aux exigences du ministère des Transports.

### DEMANDE DE SUBVENTION

346-12-2007 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville demande une subvention de 5000.00\$ auprès du bureau du député de Berthier M. François Benjamin pour l'amélioration du réseau routier.

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007

### SOUSSION – RECONSTRUCTION D’UN PONT ACIER-BOIS AU-DESSUS DE LA RIVIÈRE MASTIGOUCHE

347-12-2007 La firme de génie-conseil Dessau a fait un rapport d’ouverture de soumission et voici les résultats :

-Groupe TNT Merceron Inc.	253 315.00\$ plus taxes
-Bauval Inc.	267 640.85\$ plus taxes
-Les Excavations H. St-Pierre Inc.	285 941.90\$ plus taxes
-Excavation Normand Majeau Inc.	321 599.30\$ plus taxes
-Construction Interlag Inc.	338 419.00\$ plus taxes
-Sintra Inc.	344 080.50\$ plus taxes
-Groupe Benoit Inc.	422 775.74\$ plus taxes
-Clôtures Spécialisées 2957-4928 Qc Inc.	422 821.00\$ plus taxes
-REMAC Innovateurs Industriels	467 000.00\$ plus taxes

Après analyse des différentes soumissions ouvertes, vendredi le 23 novembre 2007 à 10h00 à l’Hôtel de Ville, M. Christian Morin ing. jr de Dessau recommande d’accepter la soumission de Groupe TNT Merceron Inc. puisque c’est la soumission la plus basse et conforme aux exigences.

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Guy Corriveau  
Appuyé par M. Denis Prescott  
Et résolu à l’unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Mandeville accepte la plus basse soumission conforme soit Groupe TNT Merceron Inc. au montant de 253 315.00\$ plus taxes.

### AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

348-12-2007 FACTURE TEKNIKA HBA DU 29 OCTOBRE 2007

**CONSIDÉRANT** que Teknika HBA a fait parvenir, le 29 octobre dernier, une lettre réclamant des honoraires pour les services rendus relativement à la mise aux normes des installations pour l’alimentation en eau potable du réseau de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** la Municipalité est en désaccord avec la réclamation de Teknika HBA ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité veut éviter des procédures coûteuses aux contribuables ;

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité, sans admission de sa part, considère qu'une somme de dix mille dollars (10 000\$) est suffisante pour couvrir les services réclamés par Teknika HBA et qu'une offre de règlement doit être faite en conséquence ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par M. Denis Prescott

Appuyé par M. Jacques Martial

Et résolu à l'unanimité des conseillers

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007**

**QUE** la Municipalité, sans admission de responsabilité eu égard à la réclamation de Teknika HBA datée du 29 octobre 2007, et aux fins d'éviter un litige, offre à Teknika HBA un montant unique et forfaitaire de dix mille dollars (10 000\$) en règlement complet et final de ladite réclamation, conditionnellement à ce que les représentants de Teknika HBA signent une quittance et transaction qui sera préparée par les procureurs de la Municipalité sur réception de l'approbation par Teknika HBA.

### **MANDAT À DESSAU**

- 349-12-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville mandate la firme de génie-conseil Dessau pour remettre des recommandations concernant le dossier de M. François Boisclair, 70 Chemin de l'Aqueduc. Le tout représente un maximum de 10 heures de travail de la part de Dessau.

### **URBANISME ET MISE EN VALEUR**

#### **RÉNOVATION L. BEAUPARLANT ENR.**

- 350-12-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie un montant de 16 140.00\$ plus taxes pour la fabrication et l'installation des six (6) belvédères, un montant de 3 975.00\$ pour les escaliers et les rampes et un montant de 6 030.00\$ pour les passerelles. Tous ces travaux ont été fait dans le cadre du Parc régional des Chutes du Calvaire et seront payés par la subvention de la CRÉ Lanaudière dans le cadre du Volet II.

#### **DÉROGATION MINEURE – DOSSIER LOT 3-34 RANG 5 NORD-EST**

- 351-12-2007 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme sur la demande de dérogation mineure du lot 3-34 Rang 5 Nord-Est. Mme Kim Leblanc, inspecteur en urbanisme et en environnement, a expliqué la situation reliée au lot 3-34 Rang 5 Nord-Est. Le propriétaire veut faire un remplacement du lot 3-34 par les lots 3-38 et 3-39 en vue de régulariser une situation non conforme.

Attendu que la profondeur moyenne du lot 3-39 aurait une profondeur de 67.66 m au lieu de 75 m tel que stipulé par l'article 4.2, tableau 1 du règlement de lotissement.

Attendu que la morphologie du lot 3-39 (projeté) serait trop irrégulière si la profondeur moyenne devait être respectée. Ainsi, cela pourrait affecter une éventuelle construction.



## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007

VU LES CIRCONSTANCES, il est proposé par M. Raymond Bourdelais, appuyé par M. Denis Prescott et il est résolu à l'unanimité des membres du CCU que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure de M. Sylvain Laprade propriétaire du lot 3-34 en autant que les frais de publications soient payés par les demandeurs.

En conséquence,  
Il est proposé par M. Jacques Martial  
Appuyé par M. Sylvain Gagnon  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme en ce qui a trait à la demande de dérogation mineure pour le lot 3-39 Rang 5 Nord-Est telle que lue par les membres du conseil.

### FACTURE DE TEKNIKA-HBA – LAC MASKINONGÉ

352-12-2007 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de

### ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007

Mandeville paie un montant de 16,605.00\$ et un montant de 295.20\$ à Ville St-Gabriel pour le guide de renaturalisation et les différents comités de suivi.

#### FACTURE DE VILLE ST-GABRIEL – ÉCO-CONSEILLÈRE

353-12-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers , appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville paie un montant de 4,627.42\$ pour l'embauche de l'éco-conseillère durant l'été 2007.

#### COMITÉ DES CITOYENS DU LAC MANDEVILLE

En septembre 2006, la municipalité de Mandeville a donné un contrat de service à M. Daniel Lambert pour l'inspection des fosses septiques des résidents du Lac Mandeville. Des tests de colorant devaient être fait au coût de 60.00\$ par résidence principale ou secondaire visitée.

Le conseil d'administration du Comité des citoyens du lac Mandeville vous demande des informations d'abord sur la compilation des données existantes à la municipalité sur l'état du parc de fosses septiques : la date de l'installation, le type d'installation et la conformité aux règlements. Puis concernant les résultats de l'inspection des fosses septiques des résidences visitées, nous aimerions avoir le nombre de fosses septiques inspectées, le nombre de fosses conformes et le nombre de fosses non conformes à la réglementation municipale, le tout sans aucun renseignement nominatif dans les deux demandes. Est-ce que le contrat donné à M. Lambert prévoit de poursuivre l'inspection de d'autres résidences pour l'an prochain?

Comme vous le savez la santé du lac Mandeville nous tient à cœur et nous déployons beaucoup d'effort pour améliorer l'état de notre lac. Ces informations sont importantes pour avoir une idée plus précise du travail qui doit être fait par les citoyens pour redonner la santé à leur lac.

#### DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DELIGNY

354-12-2007 Dans un souci de contrôle de qualité de l'eau de notre lac, nous sommes inscrits au « Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature » du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs, du gouvernement du Québec. Le coût a été défrayé par notre association et le travail d'échantillonnage a été fait bénévolement par des membres du conseil d'administration durant les mois de juin, juillet, août, septembre et octobre. Les résultats globaux sont attendus incessamment et vous seront

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007**

transmis dès leur disponibilité. Nous comptons continuer cette procédure en 2008.

Nous vous demandons par la présente de nous rembourser le coût de 300.00\$ associé à ce service. Cette demande vous est faite suite à la réunion du conseil municipal du 5 novembre dernier où le conseil a autorisé un remboursement similaire au Comité des citoyens du Lac Mandeville.

Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville octroie 300.00\$ à l'Association des propriétaires du Lac Deligny pour défrayer les coûts rattachés au programme « Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiatures ».

### **DEMANDE DE SUBVENTION À LA CRÉLANAUDIÈRE**

355-12-2007 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon , appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville demande une subvention à la CRÉ de Lanaudière pour le Parc des Chutes du Calvaire dans le but de faire installer une passerelle reliant les deux(2) rives.

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007**

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Claude Charpentier à l'effet qu'il présentera pour adoption à une prochaine séance du conseil un règlement contenant des dispositions pour la renaturalisation des rives de tous les lacs du territoire de Mandeville.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Claude Charpentier à l'effet qu'il présentera pour adoption à une prochaine séance du conseil un règlement contenant des dispositions pour l'accès aux lacs du territoire de Mandeville.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Claude Charpentier à l'effet qu'il présentera pour adoption à une prochaine séance du conseil un règlement contenant des dispositions pour la préservation de l'intégrité du paysage.

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **DON DE 500.00\$ POUR LES RESPONSABLES DE LA BIBLIOTHÈQUE**

356-12-2007 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde un montant de 500.00\$ à titre de reconnaissance et réparti entre les bénévoles qui travaillent à la bibliothèque municipale.

### **DEMANDE DE L'ÉCOLE YOUVILLE**

357-12-2007 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville prête gratuitement à l'École Youville la Salle municipale du 3 au 6 décembre 2007 inclusivement pendant la journée pour des pratiques en vue d'une pièce de théâtre qui sera présentée aux parents. En plus la Municipalité leur permet d'utiliser les deux (2) panneaux présentoirs ayant été utilisés pour le Festival des couleurs et les deux (2) cafetières de la Municipalité.

### **RÉSOLUTION DE VILLE ST-GABRIEL**

Réception de la résolution no. 340-11-2007 à l'effet que Ville St-Gabriel accepte de cautionner pour un emprunt temporaire au montant de 40 000\$ le Centre sportif et communautaire de Brandon.

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007

### RÉSOLUTION DE ST-GABRIEL-DE-BRANDON

Réception de la résolution no 2007-11-175 à l'effet que St-Gabriel-de-Brandon accepte de cautionner pour un emprunt temporaire de 40 000\$ le Centre sportif et communautaire de Brandon.

### CHARTRE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE ÉQUITABLE

358-12-2007 Attendu que la mondialisation s'opère à une vitesse sans précédent dans l'histoire et que cette ouverture des marchés provoque des changements économiques structurels profonds, en particulier dans l'économie traditionnelle dont plusieurs entreprises québécoises sont tributaires;

Attendu que l'avenir économique du Québec repose sur le dynamisme et la complémentarité de ses régions, en particulier sur leur capacité à s'adapter rapidement à ces changements;

Attendu que le Québec accuse un retard de productivité important par rapport à ses principaux partenaires économiques, en particulier en Amérique du Nord;

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007**

Attendu que le Québec voit sa population vieillir à un rythme plus rapide que ses partenaires économiques nord-américains;

Attendu que le Québec doit retenir et développer une relève talentueuse pour assurer la pérennité et la croissance des PME, fer de lance de notre économie;

Attendu que le Québec possède des atouts importants tels que : l'abondance des richesses naturelles, la force et le potentiel hydroélectrique, la proximité des Etats-Unis, une grande capacité d'innovation, un important potentiel touristique et une richesse culturelle unique en Amérique du Nord;

Attendu que le Québec comporte des régions en difficulté dont le plein potentiel reste à développer;

Attendu que l'entraide économique entre régions dynamiques et régions en difficulté du Québec est une pratique souhaitable qui va dans le sens des valeurs communes des Québécois, pourvu qu'elle soit équitable;

Attendu que le gouvernement du Québec a mis de l'Avant, à cette fin, des mesures fiscales d'entraide économique au profit des régions en difficulté, mais dont certaines d'entre elles ont provoqué, dans les régions dynamiques limitrophes, des effets pervers documentés et démontrés;

Attendu qu'il est impératif de ne pas entraver ou nuire arbitrairement aux entreprises les plus productives, les plus innovatrices et les plus compétitives pour pouvoir se mesurer à la compétition internationale et assurer ainsi la prospérité du Québec;

Attendu que l'entraide équitable, en ce sens, est une entraide véritable puisque tant les régions dynamiques que les régions en difficultés y trouvent leur compte en établissant ensemble une relation de type gagnant-gagnant;

En conséquence,

Il est proposé par M. Sylvain Gagnon

Appuyé par M. Denis Prescott

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que toute forme ou mesure d'aide gouvernementale aux régions, qu'elles soient actuelles ou à venir doit respecter les principes d'entraide équitable entre les régions du Québec :

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007

- Principe 1** L'entraide équitable fait en sorte que les entreprises assument leur responsabilité première de s'adapter rapidement aux changements structurels et conjoncturels de l'économie et qu'elles investissent judicieusement l'aide que l'État leur consent;
- Principe 2** L'entraide équitable évite soigneusement d'entraver et de décourager l'entrepreneuriat, l'innovation et les investissements dans les régions dynamiques;
- Principe 3** L'entraide équitable préserve la volonté d'entraide entre toutes les régions du Québec en maintenant un environnement d'affaires sain et loyal;
- Principe 4** L'entraide équitable vise à solidifier globalement la position concurrentielle du Québec en Amérique du Nord et non à intervenir de manière artificielle dans l'équilibre interne de l'offre et de la demande;
- Principe 5** L'entraide équitable encourage les entreprises des régions dynamiques à continuer de faire affaires dans leur communauté d'origine, au profit de l'ensemble des familles qui y vivent et du tissu économique environnant;
- Principe 6** L'entraide équitable s'assure que l'aide financière accordée par l'État à un secteur de l'économie est conditionnelle au respect obligatoire de critères de performance rigoureux et mesurables par les bénéficiaires;
- Principe 7** L'entraide équitable limite les sommes et la durée de l'aide financière;
- Principe 8** L'entraide équitable vise les secteurs les plus prometteurs sur tout le territoire du Québec;
- Principe 9** L'entraide équitable fait en sorte que l'État ne se substitue pas à l'entreprise et crée un climat propice au développement des affaires;
- Principe 10** L'entraide équitable travaille à l'unité des régions dynamiques et de celles en difficulté en établissant un pacte dans lequel toutes les parties se disent satisfaites et heureuses de contribuer au mieux-être de tous les Québécois;

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LIGUE NAVALE

- 359-12-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville donne un montant de 100.00\$ à titre d'aide financière à la Ligue navale succursale Berthier/St-Gabriel.

### APPUI À L'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS BRANDON D'AUTRAY DANS SA LUTTE VISANT À FAIRE RESPECTER SES DROITS

- 360-12-2007 Considérant que la haute direction du secrétariat à l'Action communautaire autonome a toujours eu à l'égard de l'Association des Travailleurs Accidentés un comportement inique, discriminatoire, méprisant et même scandaleux;

Considérant que leur subvention a été coupée à partir de normes créées à la dernière minute et qu'il était impossible de trouver un expert comptable pour remettre notre rapport financier à temps;

Considérant qu'en aucun cas la direction d'un organisme ne saurait être juge et partie en même temps;

Considérant que lors de l'étude de la demande de révision, les fonctionnaires et la haute direction n'a pas tenu compte des faits qui ont entraîné un retard dans la remise de notre rapport financier selon les nouvelles normes;

Par conséquent

Il est proposé par M. Guy Corriveau

Appuyé par M. Jacques Martial

Et résolu à l'unanimité des conseillers

De demander au bureau du Ministre d'étudier sérieusement la possibilité de créer une forme d'ombudsman ou tout au moins étendre les pouvoirs du protecteur des citoyens dans sa forme actuelle de manière qu'un organisme communautaire soit en mesure de contester une décision comme celle dont été victime ATABA de la part d'un organisme gouvernemental.

En attendant, compte tenu que cette décision nous a amené à encourir des dettes qui ne cessent d'augmenter nous demandons au bureau du Ministre de voir à ce que la demande de révision étudiée par une personne neutre de



son bureau et que l'organisme concerné soit entendu avant qu'une décision soit prise.

### ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007

#### INVITATION 4<sup>E</sup> ÉDITION RENDEZ-VOUS MARKETING ANNUEL

361-12-2007 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité désigne Mme Francine Bergeron, Mairesse, pour aller assister à la 4<sup>e</sup> Édition du Rendez-vous marketing annuel. Les frais d'inscription de 35.00\$ seront défrayés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursable sur présentation des pièces justificatives.

#### CONTRIBUTION À LA C.R.S.B.P.

362-12-2007 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture pour la contribution municipale et frais informatiques à la C.R.S.B.P. Centre-du-Québec-Lanaudière-Mauricie inc. au montant de 11 966.95\$ avec les taxes pour l'année 2008 et sera payable en 2008.

#### DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DELIGNY

L'Association des propriétaires du Lac Deligny demande de réserver la Salle municipale le 8 juin 2008 pour leur assemblée générale annuelle à compter de 7h30 et ce jusqu'à midi. **La demande est à l'étude.**

#### DEMANDES DE AUX TROUVAILLES DE MANDEVILLE

Aux Trouvailles de Mandeville a conçu un dépliant publicitaire qui décrit l'organisme. Cet outil de promotion servira à accroître la visibilité de celui-ci, à augmenter sa clientèle et, par le fait même, l'aide apportée aux personnes en difficulté dans notre communauté. Comme pour notre petit journal dont vous commanditez l'impression, je voudrais solliciter une commandite pour l'impression de 500 de ces dépliants. Item reporté.

#### MASKI-COURONS

Au nom du conseil d'administration du Maski-Courons, je vous remercie grandement pour le soutien financier que vous avez accordé à notre organisme en 2007. Votre participation à notre projet nous a notamment permis d'augmenter la notoriété et la visibilité de notre événement à l'extérieur de la région, de susciter l'intérêt du public de la région de Lanaudière et du Québec, de développer une présence accrue de l'événement au sein des médias nationaux et d'élaborer des outils de communication efficaces au plan national. Pour 2008, nous travaillons activement à la réalisation de plusieurs occasions d'affaires identifiées dans notre plan de développement. Ces nouveaux projets sont :

- Le Maski-Courons du printemps (Mai 2008)
- Le Maski-Courons d'automne (septembre 2008)

-Le triathlon des écoles primaires (plus de 350 participantes en juin 2008)

### **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007**

-Le championnat scolaire régional de Cross-Country sur le site du Maski-Courons (plus de 5 500 participants en octobre 2008). Ainsi, pour 2008, nous proposons le maintien de votre investissement pour le volet spectacle du vendredi soir (l'ensemble des coûts relatifs à la présentation du spectacle).

Dans un autre ordre d'idées, je vous mentionne que nous avons reçu votre lettre concernant la résolution d'appui et votre contribution financière annuelle de 2 500.00\$ pour le projet Challenge Volley-ball. C'est avec un grand plaisir que nous avons reçu cette communication et sachez que nous travaillons déjà à la réalisation de ce nouveau projet pour 2008.

Enfin, je vous demande de nous accorder une rencontre d'ici les prochaines semaines afin de vous expliquer la nature de nos nouveaux projets concernant le Maski-Courons de même que les détails entourant la présentation de l'événement Challenge Volley-ball.

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2007**

### **VARIA**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **COMPTES À PAYER**

#### **COMPTES À PAYER**

- 363-12-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de novembre 2007 tels que lus, les chèques du numéro 5005 au numéro 5077 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de novembre 2007, ainsi que les comptes à payer du mois de novembre 2007 pour un montant de 251,659.73\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général.

---

Mairesse

---

Secrétaire d'assemblée

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

- 364-12-2007 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h20.

---

Mairesse

---

Secrétaire d'assemblée